



FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - La présentation générale

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune est tenue de disposer d'une fourrière destinée à accueillir les animaux trouvés en état de divagation sur le domaine public. Afin de répondre à cette obligation réglementaire pour les communes du territoire, le SIVOM du canton d'Agde s'est vu confier, dès 1989, la gestion de cette compétence ainsi que la mise en place de la structure dédiée.

Le site de la fourrière animale a été implanté sur la commune de Vias, en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, dans un souci de limitation des nuisances sonores et olfactives pour les riverains. Le chenil dispose d'une capacité d'accueil d'environ trente chiens, répartis dans vingt box. Les animaux capturés y sont accueillis de manière temporaire, dans l'attente de la restitution à leur propriétaire lorsque celui-ci est identifié, ou de leur orientation vers une structure d'accueil partenaire, en vue d'une adoption.

En 2025, l'agent contractuel a vu son contrat à durée déterminée remplacé par une période de stagiarisation d'un an, à compter du 15 mars, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service. L'équipe est désormais composée de quatre agents chargés de la mise en œuvre des missions suivantes :

- l'organisation de tournées programmées et la réalisation d'interventions ponctuelles à la demande des communes adhérentes ou des services de police ;
- l'appui matériel et technique dans le cadre des campagnes de stérilisation des chats errants ;
- la capture, la prise en charge et les soins apportés aux animaux recueillis ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux identifiés ;
- la mise à l'adoption des animaux à l'issue du délai légal de garde et le cas échéant, leur transfert vers des associations de protection animale partenaires ;
- l'entretien et le nettoyage des locaux, du chenil et des espaces extérieurs ;
- le ramassage des chiens et chats morts sur la voie publique et sous certaines conditions, chez les particuliers.

L'évolution de la réglementation relative à la lutte contre la maltraitance animale et à la prise en compte du bien-être animal a conduit la direction du SIVOM à faire évoluer l'organisation et l'image du service afin d'intégrer pleinement ces nouveaux enjeux. Dans ce contexte, la dénomination du service a été modifiée et devient désormais **Brigade d'Intervention et de Protection Animale (BIPA)**.

Cette nouvelle appellation traduit la volonté de valoriser les missions de protection et d'intervention réalisées par les agents. Le logo **BIPA** est désormais apposé sur les deux véhicules de la fourrière animale.

- Les communes adhérentes

En 2025, le service n'a pas connu d'évolution. Il comptabilise 20 communes adhérentes, à savoir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |

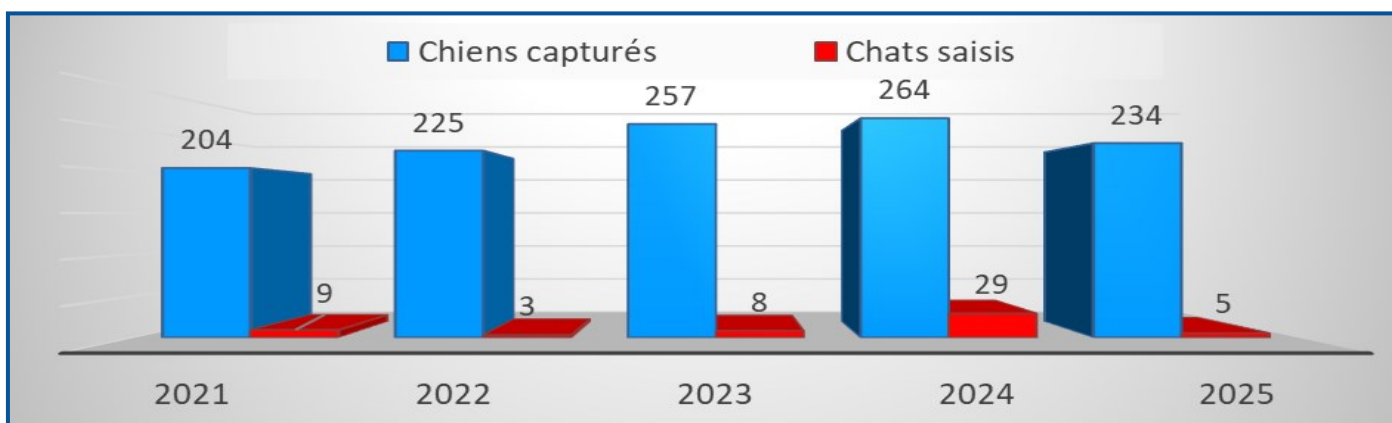


- Les tarifs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les tarifs n'ont pas évolué. Ils ont été adoptés, à l'unanimité, par le comité syndical lors des délibérations du 14 décembre 2023. Selon les prestations effectuées, les barèmes appliqués sont les suivants :

- Frais d'entrée	80,00 €
- Garde journalière à partir du 2 ^e jour	27,00 €
- Identification d'un animal	90,00 €
- Ramassage des animaux morts	100,00 €
- Enlèvement de chats (par animal)	30,00 €
- Prise en charge d'un animal à la demande d'une collectivité	750,00 €

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	92	2
BESSAN	31	
VIAS	46	3
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS	1	
CAUX		
CAZOULS D'HÉRAULT	2	
FLORENSAC	9	
MONTAGNAC	5	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	2	
NIZAS	4	
LÉZIGNAN LA CÈBE	3	
PAULHAN	7	
PÉZENAS	9	
PINET	3	
POMÉROLS	1	
PORTIRAGNES	12	
SAINT THIBÉRY	6	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	1	
USCLAS D'HÉRAULT		
TOTAUX	234	5



En 2025, le nombre de captures de chiens est en baisse de 11,36 %, il est de 234 contre 264 en 2024.

En ce qui concerne les chats, nous avons pris en charge 3 chatons non sevrés abandonnés et un chat accidenté qui ont été rapidement transférés vers une association. Suite à une réquisition le cinquième a été restitué à son propriétaire, sur demande de la justice.

L'engagement des communes dans le cadre des conventions conclues avec des infrastructures de protection animale, telles que les fondations 30 Millions d'Amis ou Brigitte Bardot ont été reconduites, cette année. Ces partenariats permettent de poursuivre les campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, avec pour objectif de limiter leur prolifération et de mieux maîtriser l'évolution de leur population sur le territoire.



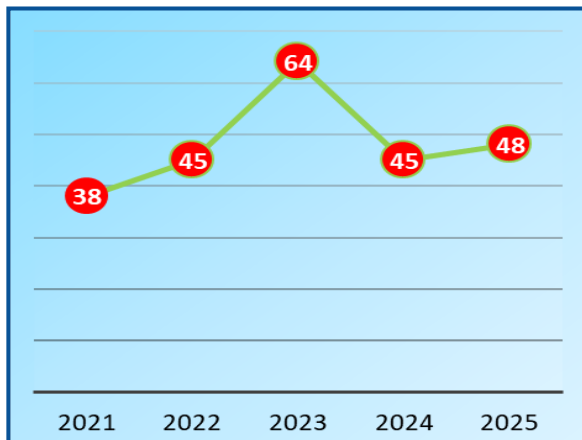
FOURRIÈRE ANIMALE (BIPA) - Les états complémentaires

Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

En dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale, ainsi que durant les week-ends et les jours fériés, la brigade environnement de la Ville d'Agde assure la continuité du service en intervenant sur l'ensemble des territoires communaux afin de procéder à la mise en sécurité des chiens errants présents sur le domaine public.

Les animaux capturés sont alors déposés dans les cages extérieures spécialement prévues à cet effet au sein de la fourrière animale. En 2025, 48 dépôts ont ainsi été enregistrés dans ces installations contre 45 en 2024.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	1	1	2	3	4	2	1	2	5	1	6	11	39
CAP D'AGDE							1	1	1			2	5
GRAU D'AGDE					1		1	1					3
TAMARISSEIRE											1		1
Total	1	1	2	3	5	2	3	4	6	1	7	13	48



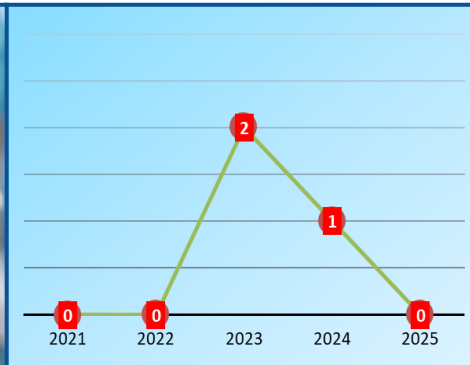
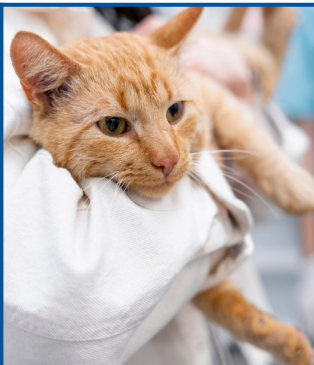
Les euthanasies

Au cours de l'année de référence, aucune euthanasie volontaire n'a été pratiquée par le service. Toutefois, des difficultés persistent concernant le placement des chiens catégorisés, non réclamés par leur propriétaire. Certains de ces animaux demeurent en fourrière pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, en raison de la complexité de leur adoption et des contraintes réglementaires associées.

Par ailleurs, certaines interventions réalisées à l'initiative des vétérinaires partenaires de la collectivité, à la suite de dépôts effectués par les services de secours en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale, ont conduit à la réalisation d'euthanasies pour raisons médicales.

Les cas suivants ont été recensés :

- 03 janvier : chien accidenté – Bessan
- 18 juin : chat accidenté – Agde
- 02 juillet : chat blessé – Agde
- 01 août : chat accidenté – Pézenas
- 14 septembre : chien accidenté – Agde
- 08 octobre : chat accidenté – Agde



Service
Fourrière Animale
100% Adoption
0% Euthanasie

BRIGADE
d'INTERVENTION
et de
PROTECTION
ANIMALE

Les adoptions

En 2025, 234 entrées de chiens ont été enregistrées par la fourrière, contre 264 en 2024, soit une baisse du nombre de prises en charge. Malgré cette diminution, le nombre d'animaux proposés à l'adoption est de 57 pour 60 lors de l'exercice précédent.

Par ailleurs, bien que la réglementation en matière de protection animale ait évolué ces dernières années et que de nombreuses actions de sensibilisation soient menées, notamment via les réseaux de communication visant à promouvoir l'identification des animaux, ces obligations ne sont pas toujours respectées par certains propriétaires.

Concernant les chats, ceux-ci ne font généralement plus l'objet de prise en charge par le service depuis la mise en œuvre de campagnes de stérilisation. Ces opérations sont réalisées dans le cadre de conventions établies entre les communes et des fondations de protection animale, telles que la Fondation 30 Millions d'Amis ou la Fondation Brigitte Bardot. Après stérilisation et identification, les chats sont relâchés sur leur lieu de capture et reconnus sous le statut de chats libres.

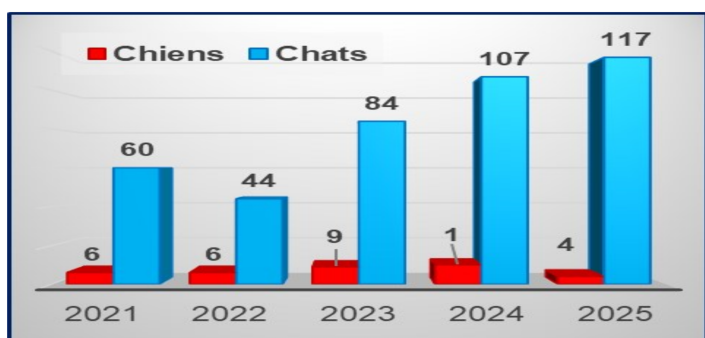
Structures d'accueil	Chiens
SPA Villeneuve-lès-Maguelone (34)	7
Jamais Sans Mon Chien (34)	10
MARINA un refuge pour Céret (66)	2
Refuge un gîte une gamelle (66)	16
APAVH (34)	1
Les petites pattes d'Agnès FERAUD (26)	7
Museaux en galère (34)	1
Association le transit (34)	11
SPA Béziers (34)	2
Total	57

Depuis juin 2012, la fourrière animale assure le ramassage des chiens (de moins de 40 kg) et des chats décédés sur le domaine public. Les interventions sont réalisées sur demande expresse et écrite des maires ou des policiers municipaux des communes adhérentes.

Les particuliers domiciliés dans les 20 communes desservies par la fourrière peuvent également bénéficier de cette prestation pour leur animal de compagnie, moyennant une participation financière de 100,00 €, à régler dans le cadre de la régie de recettes du service.

En 2025, les enlèvements de chiens décédés sont en diminution, avec 4 interventions enregistrées contre 10 en 2024. En revanche, la prise en charge des chats décédés a connu une nouvelle augmentation : 117 interventions ont été comptabilisées, contre 107 en 2024.

Ce chiffre inclut également la collecte, sur demande, des chats et chiens non identifiés décédés dans les locaux des vétérinaires conventionnés, conformément aux accords établis avec la collectivité.



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	59
BESSAN		7
VIAS	1	20
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		1
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC	1	9
MONTAGNAC		1
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		2
PAULHAN		
PÉZENAS		7
PINET		
POMEROLS		1
PORTIRAGNES		6
SAINT-THIBÉRY		3
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	4	117

- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Comme chaque année, le service de la fourrière s'est tenu à la disposition des communes et des associations pour intervenir conformément aux conventions établies avec diverses fondations (telles que 30 millions d'amis, Brigitte Bardot...). Ces partenariats permettent d'identifier et de stériliser les chats errants à un coût réduit, les communes prenant en charge 50% des frais. Ce dispositif contribue à limiter la prolifération et à gérer la population féline.

À la demande des référents, les agents de la fourrière fournissent un soutien technique, incluant le piégeage, la surveillance des cages, ainsi que les transferts vers les vétérinaires partenaires avant le retour des chats sur leur territoire. Par ailleurs, le service est également sollicité pour offrir un soutien logistique, généralement sous forme de prêts de cages.



Le service modifie sa dénomination

Pour que les agents de la fourrière animale puissent poursuivre sereinement leurs missions dans les 20 communes adhérentes à la compétence, la direction du SIVOM a remplacé un des deux véhicules du service qui devenait vieillissant et dont le moteur nécessitait de gros travaux mécaniques.

Cette nouvelle acquisition a permis de finaliser le changement de dénomination du service. Les deux véhicules de la fourrière animale sont maintenant personnalisés sous l'appellation **B.I.P.A. (Brigade d'Intervention et de Protection Animale)**. C'est sous ce nouveau nom que vous pourrez les croiser lors des interventions et des tournées planifiées dans les communes d'Agde, Aumes, Bessan, Caux, Castelnau de Guers, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézignan l'Évêque, Nizas, Paulhan, Pézenas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Usclas d'Hérault et Vias.

Une nouvelle appellation pour une meilleure perception du public concernant le rôle de la fourrière animale et les orientations prises par la direction du SIVOM en matière d'euthanasie « **100% Adoption, 0% Euthanasie** ».



- La cause animale : une carte pour préserver son animal de compagnie en cas d'urgence

La Présidente du SIVOM du canton d'Agde, en 2025, Madame Véronique SALGAS, en qualité de gestionnaire de la fourrière animale située à Vias a souhaité mettre à la disposition des villes adhérentes à la compétence, une carte destinée aux détenteurs isolés d'un animal. Les coordonnées de personnes de confiance y seront portées afin que leur compagnon soit pris en charge et mis en sécurité en cas de situation d'urgence.

Cette carte est gratuite, elle s'adresse aux propriétaires de tous types d'animaux.

Les personnes qui souhaitent en bénéficier doivent se rapprocher de la mairie de leur commune de résidence si elles sont domiciliées dans l'une des **20 villes partenaires** : Agde, Bessan, Aumes, Castelnau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Nézignan l'Évêque, Montagnac, Nizas, Paulhan, Pézenas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Usclas d'Hérault et Vias.

		
Désignation de personnes de confiance pour mon animal de compagnie Dans toute situation d'urgence m'empêchant de rentrer chez moi (accident, maladie...), merci de contacter une des personnes listées au dos, elle prendra soin de mon animal pendant mon absence.		
PROPRIÉTAIRE (nom, prénom) : Adresse : PERSONNES À CONTACTER 1 / Nom, prénom : Tél : 2 / Nom, prénom : Tél :		
Carte à retirer : en mairie ou au CCAS		

Santé et sécurité au travail : installation d'un défibrillateur cardiaque

Pour se conformer aux réglementations en matière de santé et de sécurité au travail, la direction du SIVOM a fait l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque, en janvier 2025. L'appareil a été installé sur le site de la fourrière animale situé à l'extérieur de la ville de Vias, au sein de la réserve naturelle de Roque Haute.

Lors d'une situation critique, en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte. Une intervention rapide augmente considérablement les chances de survie. L'utilisation du défibrillateur automatique externe pourrait sauver un agent ou un particulier en attendant l'arrivée des secours.

Une nouvelle étape franchie par le syndicat qui poursuit ses actions pour mettre en conformité ses bâtiments pour le bien-être de son personnel et de la communauté.



- Recyclage des déchets : mise en place du tri sélectif



Le site de la fourrière animale qui a été excentré volontairement du centre de la commune de Vias pour éviter les nuisances sonores et olfactives ne bénéficie pas de collectes de déchets aussi fréquentes et diversifiées qu'en ville.

La direction du SIVOM soucieuse du respect de l'environnement a souhaité mettre en place le tri sélectif au sein du service. Un agent a été désigné pour assurer cette nouvelle tâche. Ce dernier a mis à la disposition de ses collègues plusieurs contenants en fonction des différents recyclages à effectuer. Un destructeur de papier a été intégré au dispositif pour éliminer les documents dans le respect de la protection des données individuelles et du délai de garde autorisé.



Régulièrement les déchets triés sont amenés dans les points de collecte de la ville de Vias. Quant aux résidus d'origine végétale liés à l'entretien des extérieurs de la fourrière, ils sont déposés en déchèterie.

Ces gestes essentiels permettent de valoriser les déchets et contribuent à la préservation des ressources de notre planète.

- Rencontre avec l'agence ÉTHICALIA



Le SIVOM a eu le plaisir d'accueillir, mercredi 5 mars 2025, le bureau d'études Agence ETHICALIA au sein de la fourrière animale située à Vias. Cette agence a sollicité la direction du syndicat afin de l'éclairer sur le modèle de coopération intercommunale efficace pour la mise en œuvre du service public de fourrière animale et échanger sur la Politique pratiquée pour la Gestion des Animaux Domestiques : 100% adoption, 0% euthanasie.

Cette agence est spécialisée en ingénierie du tourisme durable et en éthique animale. Ses missions ont évolué, en 2015, avec l'accompagnement des acteurs et des territoires pour des stratégies et des projets plus éthiques, inclusifs et désirables. Depuis 2017, elle est également mobilisée sur le territoire métropolitain et en outre-mer française sur des projets de fourrières animales qui allient la prise en compte des besoins des administrés, des agents animaliers et des animaux hébergés.

Après une brève présentation des différents intervenants, la rencontre s'est poursuivie avec la visite des bâtiments et du chenil. Les échanges ont porté sur le fonctionnement, les différents acteurs avec lesquels le SIVOM conventionne (associations de protection animale, vétérinaires...), les coûts liés à la création du site, ainsi qu'aux investissements pour le pérenniser et ceux envisagés dans un futur proche pour garder la gestion de la fourrière animale au sein du service public. Cette entrevue a été bénéfique et enrichissante pour chacune des parties.

- Échanges avec les agents de RODEZ AGGLOMÉRATION

La direction du SIVOM a été sollicitée par le responsable Bâtiments, Services Techniques et Gestion Patrimoniale de RODEZ AGGLOMÉRATION qui est en charge du service de capture des animaux errants sur le domaine public pour organiser une rencontre afin d'échanger sur le mode de fonctionnement de notre service de fourrière animale.

Pour apporter une réponse favorable à cette demande, une entrevue a été programmée, le jeudi 27 novembre 2025, sur le site de la fourrière basé à Vias.

Après avoir accueilli les représentants de RODEZ AGGLOMÉRATION, les différents intervenants se sont présentés. Le directeur du SIVOM a engagé les échanges avec le mode de fonctionnement du service : les tournées dans les communes, les captures, les délais de garde, la restitution au propriétaire ou le transfert vers des refuges. Il a fait mention des différents partenaires avec lesquels le SIVOM conventionne (associations de protection animale, vétérinaires...) pour le suivi médical et dans le cadre des propositions à l'adoption. Certains chiffres concernant le nombre de captures annuelles, le coût et le financement du service ont été communiqués à titre de comparaison entre les deux structures.

La rencontre s'est poursuivie avec la visite des bâtiments et du chenil. Les agents de la fourrière ont pu présenter leur matériel et les différents modes de capture. Ils ont également évoqué leur soutien technique et leur collaboration sur demande de certains services de l'état par réquisition de gendarmerie ou de police et leur intervention dans le cadre d'enquête concernant la maltraitance animale.

Cette rencontre s'est avérée intéressante et enrichissante pour chacun des participants.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 199 296,59 €

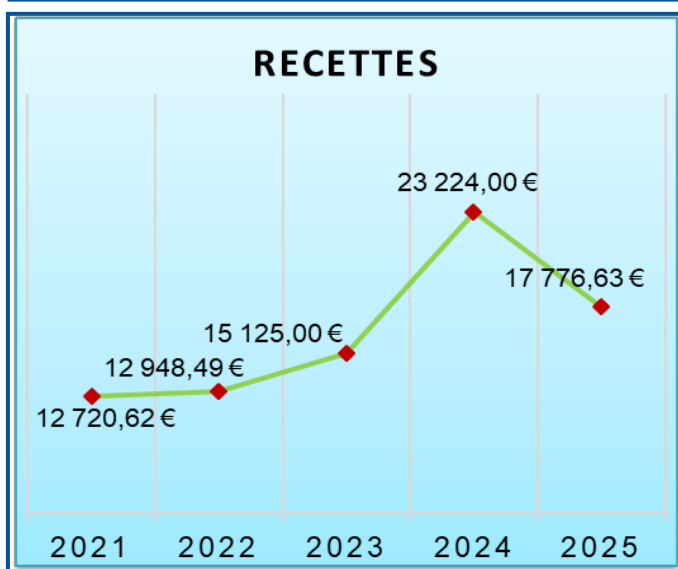
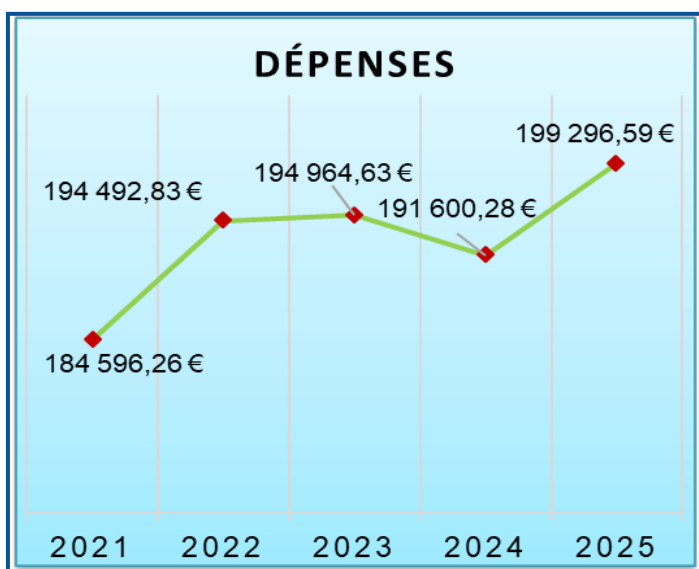
La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	2 338,68 €
Electricité	6 269,37 €
Gaz	4 271,86 €
Carburant	5 666,21 €
Autres fournitures non stockées	1 292,57 €
Alimentation pour animaux	1 887,20 €
Fournitures d'entretien	1 039,59 €
Fournitures de petits équipements	362,99 €
Habillement et vêtements de travail	357,60 €
Fournitures administratives	105,14 €
Entretien, réparations bâtiments publics	1 869,88 €
Entretiens matériels roulants	3 567,75 €
Entretien autres biens mobiliers	1 180,85 €
Maintenance	827,36 €
Assurances multirisques	1 976,11 €
Versements à des organismes de formation	340,00 €
Divers (vétérinaires)	6 903,24 €
Voyages déplacements et missions	232,30 €
Frais de télécommunication	1 272,35 €
Taxes Foncières	174,00 €
Personnel + charges	157 361,54 €

RECETTES TOTALES : 17 776,63 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Régie	14 881,00 €
Frais de garde	675,00 €
Participation loyer (logement)	900,00 €
Remboursement de personnel	1 320,63 €



SYNTHÈSE

L'année 2025 a été un exercice budgétaire maîtrisé. Il est possible de le constater, tout d'abord, avec les charges à caractère général qui sont stables passant de 42.750,53 euros en 2024 à 41.935,05 euros en 2025. De leurs côtés les charges de personnel évoluent à la hausse en raison de l'avancement des agents et de l'augmentation programmée sur plusieurs années de la cotisation de retraite (CNRACL). La régie de recettes diminue à hauteur de 14.881,00 euros s'expliquant par un non retraitement des chiffres de l'année 2024 et une baisse sensible de l'activité. Cette baisse d'activité se retrouve également sur les chiffres 2025 des honoraires vétérinaires et des frais liés aux véhicules, à l'exception des frais d'entretien.